

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte Rendu de la réunion du 27 septembre 2013

Le vendredi 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Prévenchères, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de LANDRIEU Gérard, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Gérard LANDRIEU, Guy CHARDES, Véronique PAULET, Marc FABRE, Thierry CHAZALETTE, Louis MAURIN, Séverine MAURIN, ESCRIBA Michel.

MEMBRES ABSENTS : Emmanuel RANC, Emilie BRUNEL, Gislaine GAY.

SECRETAIRE DE SEANCE : Guy CHARDES a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : 18/09/2013

**1. Aménagement de la traversée de Prévenchères – Financement des travaux d'électrification – Versement d'un fonds de concours au SDEE (15% du montant HT des travaux).**

M. le Maire présente le devis des travaux d'enfouissement des réseaux électriques dont la réalisation relève de la compétence du SDEE, pour l'aménagement de la traversée du village. Afin de financer ces travaux et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon le plan de financement présenté et qui fait apparaître un montant total de travaux de 48 504.64€ TTC et un financement de la part communale de 6 083.39€ :

M. le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin :

- **De valider ce plan de financement**

- **De s'engager à verser le fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

**DECIDE d'approuver le versement d'un fonds de concours de 6083.39€ pour le financement de la part communale des travaux d'enfouissement des réseaux électriques dans l'aménagement de la traversée du village.**

**2. Avenant marché de travaux Cimetière de Prévenchères.**

M le Maire informe le conseil municipal que le marché de travaux d'aménagement du cimetière de Prévenchères a été modifié afin de prendre en compte les travaux réalisés pour respecter les préconisations des services de l'état vis-à-vis des risques d'inondation.

La modification du marché implique un surplus de 6 822€ HT.

M le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **D'approuver la passation d'un avenant d'un montant de 6 822€ HT sur le marché d'aménagement du cimetière de Prévenchères.**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

**3. Avenant marché de travaux Place d'Alzons.**

M le Maire informe le conseil municipal que le marché de travaux d'aménagement de la place d'Alzons a été modifié pour un surplus de 1033€ HT.

M le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :**

- **D'approuver la passation d'un avenant d'un montant de 2 680€ HT sur le marché d'aménagement De LA Place d'Alzons.**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

---

**4. Assainissement non collectif – Bilan des contrôles effectués – situation du hameau du Crouzet -**

---

Monsieur le Maire, présente un premier bilan des contrôles effectués par le SPANC sur la commune :

- 80 contrôles effectués
- 24 systèmes non conformes avec risques sanitaires.
- 37 non conformes
- 19 conformes

Il indique que pour les systèmes non conformes présentant un risque environnemental, le SPANC va mettre en place un programme de rénovation permettant d'obtenir des financements du Département et l'Agence de l'Eau.

Il fait part ensuite du courrier qui lui a été adressé par les habitants du Crouzet, concernant la situation de l'assainissement sur le village.

Il rappelle que le schéma d'assainissement a validé le mode d'assainissement collectif pour le Crouzet, qui dispose déjà d'un réseau de collecte.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **De valider le principe de la mise en place d'un système de traitement collectif au Crouzet, conformément au schéma d'assainissement communal.**
- **D'engager une réflexion sur la filière à retenir, le coût de l'investissement et les financements susceptibles d'être obtenus.**

---

**5. Demande de subvention de l'union départementale de sapeurs pompiers – Cross départemental des Sapeurs Pompiers.**

---

M. le Maire présente la demande de subvention de l'union départementale des sapeurs pompiers qui organisent leur cross départemental le 5 octobre, sur le circuit du kart cross à la Garde-Guérin.

Il propose de leur attribuer une subvention de 150 à 200€

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'attribuer une subvention de 200€.**

---

**6. Demande d'achat d'une concession – Columbarium du cimetière de Prévenchères.**

---

M. le Maire fait part au conseil de la demande de Monsieur André SAINT JEAN pour l'achat en concession perpétuelle d'une case dans le columbarium du cimetière de Prévenchères.

Rappel du tarif (1case) :

- perpétuelle = 500€
- trentenaire = 250€

Il demande au conseil d'accorder cette concession.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'accorder à M SAINT-JEAN André une concession perpétuelle d'une case dans le columbarium du cimetière de Prévenchères**

---

**7. Demande de subvention PED 2013**

---

M le Maire propose au conseil de solliciter le Conseil Général de la Lozère -Programme d'Equipement Départemental 2013 pour le financement :

- Des travaux de réfection d'un mur de voirie à la Fare
- L'acquisition d'une lame de déneigement pour le tracteur.
- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide ces demandes de subventions.**

**8. Questions Diverses :**

---

**Travaux en cours**

**Logements communaux**

Logements disponibles : Logement Vival, 2 Logements à la Mairie et le presbytère.

**Voie verte**

L'arrêté de règlementation a été pris le 20/09

**Maintien du classement de La Garde dans les plus beaux villages de France**

**Enquête publique PPRI Chassezac Cèze**

Du 16 septembre 2013 au 18 octobre 2013 inclus. Permanence du commissaire enquêteur en mairie le vendredi 4 octobre du 14h à 17H

**Repas de fin d'année :** Le jeudi 14 novembre (inscription à la mairie ou à l'agence postale jusqu'au 31 octobre).

**Edition du Guide pratique de la Lozère 2013 :** validation pour une page avec modification des photos

La séance est levée à 22.h45